



Note à l'attention des équipes inscrites dans les championnats nationaux et régionaux de Baseball et Softball 2021, concernant les mesures de protections liées à l'épidémie de Covid-19.

Les éditions 2021 des championnats nationaux et régionaux de Baseball et Softball vont pouvoir débuter. Dans un contexte sanitaire encore complexe, il est demandé aux équipes participantes de bien vouloir respecter le protocole ci-dessous. Le COVID Manager du club recevant une rencontre aura la charge du suivi des bonnes pratiques. Aussi, il est demandé aux responsables d'équipes d'appliquer leur bon sens pour minimiser les risques de contact et de transmission éventuelle du virus.

Les dispositions y figurant relèvent d'obligations légales, réglementaires et de recommandations applicables :

- Au site : configuration, capacité, espaces/locaux, nettoyage, ...
- Aux acteurs du jeu : joueurs, encadrement technique et officiels
- Au personnel/bénévole : salariés, bénévoles et intervenants extérieurs le cas échéant

Le présent document constitue un référentiel national de travail au niveau local pour les clubs de Baseball-Softball-Baseball5 et les pouvoirs publics dans le cadre du déroulement des compétitions pour la saison 2021.

Le document de référence restant le [Protocole Fédéral disponible en ligne](#).

Il convient de noter que les dispositions qui suivent tiennent compte du cadre législatif, des recommandations gouvernementales et avis scientifiques et médicaux en vigueur à la date de publication du présent document qui pourra donc faire l'objet d'adaptations en fonction notamment d'évolution de la doctrine.

QUELQUES GESTES ELEMENTAIRES

Ils permettent de se protéger, de protéger les autres et de limiter la propagation du virus et les risques encourus. Ces gestes élémentaires doivent être respectés et appliqués autant que possible.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ? COVID-19

30 secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

- Frottez-vous les mains, paume contre paume
- Lavez le dos des mains
- Lavez entre les doigts
- Frottez le dessus des doigts
- Lavez les pouces
- Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
- Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

BIEN UTILISER SON MASQUE COVID-19

Comment mettre son masque

- Bien se laver les mains
- Mettre les élastiques derrière les oreilles **ou** nouer les lacets derrière la tête et le cou
- Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque

- Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques
- Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min
- Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES GÉNÉRALES

Recommandations du Ministère chargée des Sports pour la reprise sportive post confinement lié à l'épidémie de Covid-19

1. Pour les personnes ayant contracté la Covid-19 (test RT-PCR positif, images spécifiques au scanner thoracique ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par la Covid-19), une consultation médicale s'impose avant la reprise. La reprise de l'activité physique peut être examinée lors des consultations médicales de suivi du patient Covid- 19.
2. Pour les personnes contacts d'un cas confirmé, il est recommandé d'effectuer un test PCR. Une consultation médicale n'est pas nécessaire pour la reprise d'activité si aucun symptôme n'a été développé. En cas de symptôme et confirmation Covid- 19, voir le point 1.
3. Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement ou présentant une pathologie chronique, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.
4. Pour tous les sportifs, il est recommandé une reprise progressive de l'activité sportive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort et de limiter les risques d'accidents, notamment cardiaques, musculaires ou articulaires, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

LORS D'UNE RENCONTRE, SI UN JOUEUR OU UNE JOUEUSE PRESENTE LES SIGNES D'ALERTE SUIVANTS, ARRÊTER IMPÉRATIVEMENT TOUTE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN :

- Douleur dans la poitrine
- Essoufflement anormal
- Palpitations
- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort
- Perte brutale du goût ou de l'odorat
- Fatigue anormale
- Température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité
- Reprise ou apparition d'une toux sèche

SUIVRE LES CONSEILS SUIVANTS :

- Respecter les 10 règles d'or des cardiologues du sport
- Ne pas prendre de paracétamol à titre préventif (risque de masquer la fièvre)
- Ne pas prendre d'anti-inflammatoire, y compris aspirine et ibuprofène, sans avis médical
- Ne pas s'automédiquer à l'hydroxy chloroquine
- Ne pas pratiquer seul dans des zones isolées ou difficilement accessibles par les secours
- Surveiller sa température régulièrement au repos, à distance d'un exercice

Lien Internet pour consulter les 10 règles d'or des cardiologues du sport :
<https://www.clubcardiosport.com/10-regles-or>

MESURES COMPLEMENTAIRES MISES EN PLACE PAR LA FEDERATION

Sur le lieu de pratique

1. Les pratiquants doivent arriver et repartir en tenue de jeu dans la mesure du possible.
2. L'accès aux douches et toilettes seront règlementés.
3. L'accès au point d'eau habituel sera contrôlé.
4. Un plan de circulation doit être établi si plusieurs groupes sont susceptibles de se croiser.
5. Les portails et les portes qui permettent l'accès au parking et au terrain doivent rester ouverts de manière que les pratiquants n'aient pas besoin de manipuler les poignées pour entrer et sortir des installations.
6. Les parkings ne doivent pas devenir des lieux de rassemblement.
7. L'accueil de public sera limité selon le cadre législatif en vigueur.

Affichage et communication interne à la structure d'accueil

1. Un affichage permanent des gestes barrières, des règles sanitaires et sociales, ainsi que des règles fédérales en la matière, doit être visible aux endroits stratégiques sur le site de pratique.
2. Localement, le Manager Club Covid-19 doit tenir un registre des personnes présentes (nom, date, heure d'arrivée et de départ) de manière que les autorités sanitaires puissent, le cas échéant, procéder à un traçage plus efficace des personnes infectées.

Hygiène générale

1. Idéalement chaque personne qui vient sur le lieu de pratique doit avoir son propre flacon de solution hydroalcoolique (SHA) et deux masques réglementaires en sa possession (un pour le transport et un pour la pratique, si nécessaire).
2. Les pratiquants doivent venir au terrain avec une gourde ou bouteille personnalisée pour s'hydrater en autonomie et en fonction de leurs besoins personnels.
3. Interdiction de cracher sur le terrain et les abords.
4. Il est strictement interdit de s'humidifier les doigts et de souffler dans ses mains avant de manipuler des balles ou tout autre matériel, même personnel.
5. Des pauses régulières seront programmées pour que les pratiquants et les encadrants puissent se laver les mains (eau et savon prioritairement). Celle-ci seront définies en amont des rencontres entre les managers et les arbitres.

Port du masque

1. Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes se déplaçant dans l'enceinte du stade.
2. Le port du masque est obligatoire pour les personnes qui encadrent l'activité (coachs, arbitres, scoreurs)
3. Le port du masque est obligatoire pour les personnes se trouvant dans les deux abris des joueurs, ou les espaces identifiés à cet effet.

Le matériel individuel

Les pratiquants doivent utiliser prioritairement leur matériel personnel.

ARBITRAGE

Le Comité Directeur fédéral a confirmé, le 8 mars, que les arbitres doivent porter un masque en toutes circonstances mais qu'ils peuvent reprendre leurs positions habituelles. L'arbitre de marbre se positionnera donc derrière le frappeur et le receveur.

Pour toute question, prière de prendre contact avec les Commission Nationale d'Arbitrage :

- Baseball : Fabien CARRETTE-LEGRAND, cnab@ffbs.fr

- Softball: Franck LAUTIER, cnas@ffbs.fr

REGLEMENT SPECIFIQUE COVID-19 CHAMPIONNATS NATIONAUX 2021

Afin de permettre la tenue de ses championnats nationaux dans les meilleures conditions, la FFBS a établi un règlement spécifique visant à définir les conditions de report ou d'annulation de match liés à des cas de COVID-19 au sein des effectifs clubs.

Ainsi, ont été défini les critères suivants :

- Division 1 Baseball

- Signalement de cinq (5) cas de COVID-19 au sein d'une équipe + envoi des résultats de tests à la Commission Médicale jusqu'à 48h avant la rencontre (*selon la procédure de report de match ci-après*) → **Report des deux matchs de la journée concernant cette équipe et son adversaire.**
- Une rencontre reportée devra être jouée quel que soit l'effectif disponible d'une équipe touchée par des cas de COVID-19. Si une équipe ne se présente pas, elle sera considérée comme **forfait** et perdra les deux rencontres.

- Division 2 et 3 Baseball

- Signalement de trois (3) cas de COVID-19 au sein d'un club + envoi des résultats de tests à la Commission Médicale jusqu'à 48h avant la rencontre (*selon la procédure de report de match ci-après*) → **Report des deux matchs de la journée concernant ce club et son adversaire.**
- Une rencontre reportée devra être jouée quel que soit l'effectif disponible d'une équipe touchée par des cas de COVID-19. Si une équipe ne se présente pas, elle sera considérée comme **forfait** et perdra les deux rencontres.

- Division 1 et 2 Féminine et Division 1 Masculine Softball

- Signalement de trois (3) cas de COVID-19 au sein d'un club + envoi des résultats de tests à la Commission Médicale jusqu'à 48h avant la rencontre (*selon la procédure de report de match ci-après*) → **Report des deux matchs de la journée ou du plateau concernant ce club et son/ses adversaire(s).**
- Une rencontre reportée devra être jouée quel que soit l'effectif disponible d'une équipe touchée par des cas de COVID-19. Si une équipe ne se présente pas, elle sera considérée comme **forfait** et perdra les rencontres programmées.

a) Procédure de demande de report de matchs :

Lorsqu'une équipe a en son sein au moins (1, 3 ou 5 selon le championnat et la situation) joueurs ou joueuses déclarés positifs au COVID-19 suite à un test RT-PCR, le club pourra demander un report des rencontres de la journée en :

- Transmettant les résultats positifs des tests RT-PCR à la Commission Fédérale Médicale (CFM) et à l'attention du médecin fédéral : medical@ffbs.fr
- Envoyant un mail à la Commission Fédérale Sportive, cfs@ffbs.fr et au Manager Fédéral COVID-19 covid19@ffbs.fr stipulant avoir transmis les résultats à la CFM et demandant le report (avec le document officiel demande de report).

La Commission Fédérale Médicale fera des préconisations auprès de la CFS. Les décisions des CPAM et ARS devront être toujours transmises à la Commission Fédérale Médicale et au référent fédéral COVID-19 pour cohérence des conduites à tenir.

b) Cas particulier :

En outre, en cas de test RT-PCR ou d'un test antigénique se révélant positif au sein d'une équipe en déplacement et/ou arrivée sur le lieu de la rencontre avant l'heure officielle du début de la rencontre, la rencontre est reportée automatiquement et l'équipe doit mettre en place un protocole sanitaire pour traiter un cas positif.

Une nouvelle date sera programmée par la CFS et une modification des péréquations sera mise à jour.

Les résultats des tests sont à adresser à la Commission Fédérale Médicale avant la rencontre à l'adresse suivante : medical@ffbs.fr

c) Saisine de la CFS – Report d'une rencontre

Sur les recommandations de la commission médicale dans les conditions définies ci-dessus, la CFS pourra décider officiellement du report de la rencontre à une date ultérieure.

Pour chaque demande de report de matchs, pour une raison liée au contexte sanitaire actuel, le club doit envoyer sa demande de report de match, <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/> par mail à la CFS, copie au club adverse.

Pour tout report de match en lien avec une situation COVID, chaque club concerné prendra à sa charge les frais engendrés par ce report.

En cas de report d'un match sur une journée donnée, la CFS pourra proposer un aménagement du calendrier 2021.

d) Sanction

Tout club, pour lequel l'une des personnes est inscrite sur la feuille de match alors que celle-ci à un résultat du test RT-PCR positif antérieur à la rencontre, encourt la sanction sportive d'un match perdu par pénalité.

e) Mesures sanitaires après la rencontre

Conformément aux mesures sanitaires imposées par les pouvoirs publics, les vestiaires collectifs et l'accès aux douches sont autorisés sous réserve de :

- Port du masque obligatoire (sauf sous la douche)
- Respect d'une distanciation physique d'un (1) mètre

La distanciation physique et les gestes barrières demeurent obligatoires avec le port du masque dans le vestiaire.

f) Communication

Pour toute problématique rencontrée dans un club et liée au COVID-19, le club concerné doit en avvertir dans les plus brefs délais le Manager Fédéral COVID-19, Sylvain PONGE, covid19@ffbs.fr. Cette information ne doit aucun cas contenir des données médicales.

g) Contacts utiles :

- CFM : Marie-Christine BINOT / medical@ffbs.fr – 06 11 68 17 55
- Manager Fédéral COVID19 : Sylvain PONGE / covid19@ffbs.fr
- CFS : Jean-Marie MEURANT / cfs@ffbs.fr - 06 09 26 45 81
- CNAB : Fabien CARRETTE-LEGRAND / cnab@ffb.fr
- CNAS : Franck LAUTIER / cnas@ffbs.fr
- CFSS : Aude FATOUT / cfss@ffbs.fr
- Stephen LESFARGUES (DTN) / stephen.lesfargues@ffbs.fr - 06.12.77.20.01
- Elliot FLEYS (Siège fédéral) / elliott.fleys@ffbs.fr - 06 25 24 56 92
- François COLLET (Siège fédéral) / francois.collet@ffbs.fr - 06 77 81 33 64